ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gouvernement

Question écrite n° 68534

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les propos qu'il aurait tenus à l'occasion des journées parlementaires des Verts à l'encontre des chirurgiens dentistes. En effet, la confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD) et l'union des jeunes chirurgiens-dentistes-union dentaire (UJCD-UD) dénoncent la teneur de ces propos qui jettent le doute sur l'ensemble d'une profession médicale et tient à rappeler que ce sont les blocages budgétaires qui sont responsables de la dégradation de la prise en charge des soins dentaires. Il lui demande de bien vouloir s'expliquer sur le bien fondé de ces propos et de rassurer l'ensemble de cette profession.

Texte de la réponse

Au cours d'un échange dont la vivacité n'était pas de son fait, le ministre délégué à la santé a réagi à certaines critiques formulées à l'encontre du rapport qui venait d'être remis au Gouvernement par l'inspecteur général des affaires sociales, M. Michel Yahiel. Il a réaffirmé son adhésion aux conclusions de ce rapport et rappelé son attachement au renforcement de la prévention bucco-dentaire et à la mise en place de visites dentaires gratuites en milieu scolaire. Celles-ci devraient d'ailleurs être mises en oeuvre dès l'année prochaine et prises en charge par l'assurance maladie. Par ailleurs, il dément catégoriquement avoir émis le moindre propos injurieux à l'égard d'une profession dont il tient à souligner le rôle essentiel au sein du système de santé et les excellents rapports qu'il entretient avec elle. Il a exprimé auprès des dentistes ses regrets qu'une telle interprétation, si loin de sa pensée, ait pu se faire jour. Il a également rappelé son engagement en faveur de cette profession depuis son premier passage au ministère de la santé en 1992 avec la mise en oeuvre de la réforme des études d'odontologie, jusqu'à 2001 avec la prise en charge du scellement des sillons et d'un acte prothétique qui permet de consolider une dent plutôt que de l'extraire.

Données clés

Auteur : M. Claude Birraux
Circonscription : Haute-Savoie (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68534
Rubrique : Etat
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6290
Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7469